

EXPOSE DES MOTIFS DU PROJET DE LOI PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRET SIGNE LE 9 NOVEMBRE 2023 ENTRE LE BURKINA FASO ET LE FONDS SAOUDIEN POUR LE DEVELOPPEMENT (FSD), POUR LE FINANCEMENT DU PROJET DE CONSTRUCTION ET D'EQUIPEMENT DU CENTRE HOSPITALIER DE MANGA PHASE II

INTRODUCTION

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa Politique nationale de décentralisation, le gouvernement a voulu doter chaque chef-lieu de Région du Burkina Faso d'une université. Pour accompagner cette volonté politique, le Ministère de la santé a inscrit dans les projets prioritaires du Plan National de Développement Sanitaire (PNDS), la transformation des Centres hospitaliers régionaux (CHR) en Centres hospitaliers universitaires régionaux (CHU-R) afin de permettre l'implantation des facultés de médecine dans les différentes universités régionales.

Aussi, avec la récente crise de la pandémie de la Covid 19, la nécessité de renforcer les structures sanitaires s'est avérée primordiale à travers le développement des capacités d'accueil et de gestion des services des maladies infectieuses ainsi que leur équipement.

Pour répondre à toutes ces préoccupations le Ministère de la Santé a commandité une étude en vue de mettre en place le projet dénommé « Projet de construction du CHR de Manga Phase II », qui vise la transformation du CHR de Manga en CHU-R et à y adjoindre l'ensemble des infrastructures nécessaires au renforcement de la réponse du système de santé de la Région du Centre-Sud aux urgences causées par les pandémies et aux situations de catastrophe.

I- OBJECTIFS DU PROJET

L'objectif global visé à travers la réalisation de la deuxième phase du projet est de contribuer à améliorer l'état de santé des populations dans les zones du projet par le renforcement des acquis de la première phase.

Les objectifs spécifiques sont :

- le renforcement de l'offre de service de santé de qualité dans la zone du projet ;
- le renforcement des infrastructures et des équipements du CHR en vue de répondre aux situations d'urgences ;
- le renforcement du plateau technique en vue de la transformation du CHR en CHU-R;
- le renforcement des infrastructures et des équipements en vue d'améliorer les normes sécuritaires.

II- JUSTIFICATION DU PROJET

Le « projet de construction et d'équipement du CHR de Manga phase II » qui vise la transformation du CHR de Manga en CHU-R est né de la volonté du Gouvernement du Burkina Faso, de trouver des réponses adéquates aux problèmes de santé dans la région du Centre-Sud. Sa mise en œuvre permettra la réalisation des travaux de la tranche B (lot 3 et lot 4) non exécutée au cours de la première phase par manque de ressources. A termes, il permettra de mettre en place un dispositif adéquat à même de répondre efficacement aux situations d'urgence et de crise provoquées par des maladies infectieuses émergentes telle que la COVID 19.

III- DESCRIPTION TECHNIQUE DU PROJET

La seconde phase du projet permettra la transformation du CHR en CHU-R dont la vocation est d'assurer :

- la formation universitaire des futurs médecins ;
- la recherche scientifique dans le domaine de la santé ;
- les prestations de soins de qualités aux populations.

Elle permettra la réalisation des services spécifiques tels que :

- le service d'urologie, de néphrologie et d'hémodialyse ;
- le service de réanimation et des grands brûlés ;
- le renforcement du service d'imagerie incluant un scanner 16 Barrettes et un appareil d'IRM (Image par Résonance Magnétique) de 1.5 Tesla.

Aussi, les nouveaux services ci-après seront implantés :

- la structure d'interface qui servira d'interaction entre la médecine traditionnelle et la médecine moderne ;
- le Centre de Traitement Occupationnel (CTO) qui facilitera l'insertion des malades mentaux dans la vie active après leur traitement.

Par ailleurs, des boutiques seront construites afin de générer des ressources complémentaires pour le fonctionnement de l'hôpital et en même temps qu'elles permettront d'empêcher l'occupation anarchique des espaces aux alentours du CHR.

Cette phase prévoit la construction d'une centrale solaire d'une capacité de 100 KW raccordée au réseau et d'un amphithéâtre de 200 places pour la formation des étudiants.

Afin de résoudre le problème de sécurité soulevé par la population, il est prévu l'éclairage de 4,5 km de la voie d'accès au CHR. En outre, la construction d'un hélicoptère permettra les évacuations d'extrêmes urgences vers les centres dont les plateaux techniques sont plus relevés.

Le projet comprend quatre (04) composantes que sont :

- composante 1 : Travaux de Génie Civil et Annexes ;
- composante 2 : Equipement médicaux et non médicaux et moyen de transport ;
- composante 3 : Service de consultants ;
- composante 4 : Appui à l'unité de Gestion du projet (UGP).

IV- COÛT ET CARACTERISTIQUE DU PRET

Le coût total du projet se chiffre à 10 290 788 034 F CFA soit 64 223 070 Riyals Saoudiens ou 18 774 014 USD.

Le financement du FSD s'élève à **9 318 380 000 F CFA** soit **63 750 000 Riyals Saoudiens** ou **17 000 000 USD**. C'est ce financement qui fait l'objet de ratification.

Les conditions relatives à la mise en œuvre de l'accord de financement sont les suivantes :


Maturité du prêt	20 ans
Période de grâce	5 ans
Durée de remboursement	15 ans
Taux d'intérêt	2%
Date d'entrée en vigueur	Date d'envoi de notification du FSD, acceptant les preuves de l'accomplissement des conditions d'entrée en vigueur.
Date de clôture du prêt	01-janv-26

CONCLUSION

La ratification de l'accord de financement de la deuxième phase du projet par le FSD permettra de soutenir les efforts de développement du Gouvernement burkinabè dans le domaine sanitaire. Il accompagne significativement la mise en œuvre du Plan national de développement sanitaire en permettant l'implantation de la faculté de médecine dans la région du Centre-Sud et le renforcement de l'offre de santé de qualité dans la zone de couverture du projet.

**Le Ministre de l'Economie, des Finances
et de la Prospective**




Aboubakar NAKANABO
Officier de l'Ordre de l'Etalon